

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT****N ° 386**

présenté par
Mme Carrey-Conte

ARTICLE 14

Compléter l'alinéa 24 par les mots :

« , et de l'insertion par l'activité économique. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'associer les représentants de l'insertion par l'activité économique dans l'élaboration du contrat de plan régional de développement de l'orientation et des formations professionnelles.